Utilisation rationnelle de l'énergie

A Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie, les législations sont de plus en plus strictes et nécessitent une compréhension avancée pour laquelle les concepteurs, les maîtres d'œuvres et les entrepreneurs rencontrent des difficultés. Sans oublier naturellement les contraintes d'un marché en demande croissante de conscience environnementale. Tous ces facteurs nécessitent dans la plupart des cas de faire appel à un professionnel expert en utilisation rationnelle de l'énergie comme Vinçotte.

Your tailor-made solution

L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) dans les bâtiments consiste à établir un plan de consommation réduisant l'utilisation d'énergie dans un bâtiment tout en maintenant un niveau de confort optimale pour ses occupants. Ceci découle sur une meilleure gestion des coûts d'énergie mais aussi une prise d'engagement sur un plan éthique à l'heure où, l'énergie constitue une réelle problématique pour l'environnement.
Vinçotte vous aide à tous les stades de votre projet immobilier dans la considération des performances énergétiques et jouent le rôle de facilitateur dans la compréhension des différentes législations régionales ainsi que dans les démarches administratives dans les 3 régions. Ceci comprend notamment les volets PEB régionaux ainsi que la réalisation de bâtiments certifiés passifs.
De même, Vinçotte audite, analyse et modélise les besoins nets en énergie du bâtiment pour les comparer ensuite à l'utilisation réelle du bâtiment. À l'appui de cette analyse, des mesures d'amélioration seront définies. Celles-ci peuvent porter aussi bien sur la gestion que sur les équipements que sur le bâtiment proprement dit. Dans ce contexte, les investissements et la faisabilité de l'exécution seront pris en compte.

Your result

L'expert Génie Civil de Vinçotte est un conseiller et auditeur disposant de nombreux agréments indépendants vous garantissant l'apport d'informations pertinentes dans diverses situations telles que :

- L'évaluation des performances énergétiques
- L'évaluation de la durabilité des matériaux
- Les calculs PEB (performance énergétique du bâtiment)
- Les consultances PEB
- La certification PEB pour les bâtiments publics
- Les agréments à Bruxelles, Wallonie, Flandre
- Le calcul des PHPP pour l'obtention d'une certification de bâtiment passif
- Les études de conception énergétique (savoir la quantité d'énergie que le bâtiment va utiliser pour être confortable)
- Les audits énergétiques des bâtiments notamment dans le cadre des permis d'environnement sur base volontaire ou sur imposition régionale (directive européenne 2012/27/UE) ou pour les gros consommateurs (bâtiments non résidentiels de plus de 3500m2, Commerces de la rubrique 90* de la liste des installations classées, Secteur industriel)
- L'assurance du respect des normes et des réglementations
- Les énergies renouvelables tel que les panneaux solaires photovoltaïques
- L'étude de faisabilité pour l'installation des panneaux solaires et de systèmes basés sur l'énergie solaire thermique
- L'information concernant tous les procédures et outils durables dans la construction

Please note

© Vinçotte 2017

Informations sur l’énergie et la performance des bâtiments

Flandre : Energie Sparen - Groene Fiscaliteit
Wallonie : Energie Wallonie
Bruxelles : Bruxelles Environnement
Performance d’énergie des bâtiments

In which situation?

Vous pouvez faire appel à Vinçotte comme expert URE dans les cas suivants :

- Ventes ou location de bâtiments
- Suivi de chantier
- Renouvellement de permis d’environnement
- Certifications de bâtiments
- Améliorations de bâtiments
- Rénovations de bâtiments
- Bilans de bâtiment

© Vinçotte 2017